

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Absents : Marcel COMPE, Francis TORRESAN, Jean-Claude PECH, Martin WYNIARD

Pouvoirs : M. Marcel COMPE à M. Georges COMBES, M. Francis TORRESAN à Jean ESCOLA, M. Jean-Claude PECH à M. Gilles GAUTHIER

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour :

L'autorisation de vente des terrains du Lotissement Les Garrigues II

Une motion de soutien pour la création d'une gare TGV dans l'Aude

Le conseil à l'unanimité approuve cette modification.

-1- Election d'un nouvel adjoint :

Monsieur le Maire indique au conseil que suite à la démission de M. Francis TORRESAN, Premier Adjoint, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et propose de modifier l'ordre des adjoints actuellement élus.

Le conseil à l'unanimité décide que suite à la démission du 1^{er} adjoint, le 2^{ème} adjoint passe 1^{er} adjoint, le 3^{ème} adjoint passe 2^{ème} adjoint, le 4^{ème} adjoint passe 3^{ème} adjoint. Il sera procédé à l'élection d'un 4^{ème} adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13 dont 1 bulletin blanc et 12 voix pour M. Bernard SARDA qui est proclamé adjoint.

-2- Election d'un délégué au SIAH :

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de désigner un élu qui représentera la commune au SIAH du Sud Minervois en remplacement de Francis TORRESAN démissionnaire de son mandat.

Le conseil décide que le nouveau délégué suppléant au SIAH du Sud Minervois sera :

M. Jean-Claude PECH

M. Gérard TARDIEU passe délégué titulaire.

**Les délégués au SIAH seront : Titulaires Georges COMBES et Gérard TARDIEU
Suppléant Jean ESCOLA et Jean-Claude PECH**

-3- Election d'un délégué au SIVU du Sud Minervois

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de désigner un élu qui représentera la commune au SIVU du Sud Minervois en remplacement de Francis TORRESAN démissionnaire de son mandat.

Le conseil décide que le nouveau délégué suppléant au SIVU du Sud Minervois sera : Monsieur Martin WYNIARD

Mme Anne-Sophie LEDOYEN actuellement suppléante devient titulaire

Délégués du SIVU du Sud Minervois :

Titulaires : Georges COMBES- Gilles GAUTHIER - Catherine MIALHES - Sandrine RICHOU - Anne-Sophie LEDOYEN

Suppléants : Bernard SARDA- Dominique AZEMA- Gérard TARDIEU- Jean-Claude PECH - Martin WYNIARD

-4- Election d'un délégué au SYADEN

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de désigner un élu qui représentera la commune au SYADEN en remplacement de Francis TORRESAN démissionnaire de son mandat.

Le conseil décide que le nouveau délégué suppléant au SYADEN sera : M. Bernard SARDA

Les délégués au SYADEN seront : Titulaire Gérard TARDIEU - Suppléant Bernard SARDA

-5- Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire présente au conseil le détail de la décision modificative , qui concerne des opérations d'ordre :

Fonctionnement : Charges exceptionnelles 44.931 € (article 1678)

Recette exceptionnelles 44.931 € (article 7718)

Investissement : Dépenses : 37.856,71 € (article 21)

Recettes : 37.856,71 €(article 2031)

Le conseil donne son accord pour la décision modificative présentée.

-6- Détermination du tarif pour la collecte de déchets chez les particuliers

Monsieur le Maire indique au conseil que tous les dépôts effectués par le personnel communal à la déchèterie sont facturés à la commune. Il explique que ponctuellement certains particuliers ont recours aux agents communaux pour le transport de leurs déchets, ces rotations sont elles aussi facturées aujourd'hui à la commune au tarif suivant :

TOUT VENANT : 24 € le m3

BOIS : 10,03 € le m3

DECHETS VERTS : 5.50 € le m3

CARTONS : 4.60 € le m3

Il propose que soit facturé aux particuliers le coût de ce dépôt.

Le conseil décide que sera facturé aux particuliers le coût des dépôts des déchets à la déchetterie, selon les tarifs appliqués par la communauté d'agglomération, au vu ticket de dépôt. Il précise que le montant facturé sera automatiquement indexé sur les tarifs de la communauté d'agglomération.

-7- Cession Constancio/Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la parcelle AD 77 d'une superficie de 1a 56 ca appartenant à M. Jean-Claude CONSTANCIO a été cédée à la commune dans le cadre de l'élargissement du chemin des Tortes.
Il propose de régulariser cette cession

Le Conseil donne son accord pour le transfert de propriété au bénéfice de la commune de la parcelle AD 77 d'une superficie de 1a 56ca appartenant à M. Jean-Claude CONSTANCIO pour l'euro symbolique et précise que cette délibération qui rectifie le numéro de parcelle annule et remplace la délibération n° 2012-02-08.

-8- Modification de parcelles au lotissement "Les Garrigues"

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il reste en vente au lotissement "Les Garrigues" les 2 plus grandes parcelles (898 m² et 825 m²). Il propose au conseil de modifier le plan parcellaire en créant une 3^{ème} parcelle ce qui permettra ainsi d'en réduire la superficie initiale et les rendre ainsi plus accessibles financièrement.

Le conseil donne son accord pour la modification du plan parcellaire du lotissement et indique qu'une parcelle supplémentaire sera créée par le morcellement des 2 parcelles invendues, sous réserve de l'accord des services de la DDTM. Le prix de vente de ces parcelles reste inchangé soit 125 € le m².

-9- Cession Fabre/Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de régulariser la situation de l'avenue de La Française, cette parcelle cadastrée sous le n° AH 201 d'une superficie de 1477 m² ouverte au public est propriété de M. Fabre Laurent.
Celui-ci a donné son accord pour céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique, mais demande l'autorisation de traverser gratuitement la route avec une conduite d'eau brute de l'ASA La Plaine pour alimenter les parcelles AH 198 et AH199.

Le Conseil approuve la transaction proposée : soit l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle n°AH 201 d'une superficie de 1.477 m² appartenant à M. FABRE Laurent. Autorise M. Laurent FABRE à traverser la route pour la mise en place d'une conduite d'eau brute du réseau de l'ASA LA PLAINE, pour alimenter les parcelles AH 198 et AH 199, il précise que les travaux de mise en place de la canalisation reste à la charge de M Laurent FABRE.

-10- Motion pour une gare TGV à l'Ouest de Narbonne

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil une motion de soutien à la gare TGV située à l'Ouest de Narbonne qui indique notamment une gare nouvelle, située au point de raccordement des lignes existantes, mais aussi des futures lignes grande vitesse sera un atout majeur pour l'aménagement et l'économie de l'Aude.

Pour ces raisons, la Commune de GINESTAS réaffirme son attachement à l'implantation d'une gare LVG à l'ouest de Narbonne, telle que présentée dans le dossier déposé le 8 juin auprès de RFF. Elle demande à l'Etat de prendre en compte tous ces critères pour motiver son choix.

Le conseil approuve à l'unanimité la motion de soutien pour l'implantation d'une gare TGV à l'ouest de NARBONNE.

La séance est levée à 19 heures 30.